

Mise en œuvre des réformes structurelles

Convergence de vues entre le gouvernement et le CND

J.KOMBILE.MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

A l'issue de la communication du Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale, devant les membres du Conseil national de la Démocratie (CND), il ressort une volonté commune de redresser la situation économique et financière de notre pays.

DANS le prolongement du dialogue permanent, constructif et institutionnel qu'il a entrepris depuis un certain temps, le Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale, s'est livré, hier, à un exercice pédagogique, d'information et d'explication des principaux axes (réformes structurelles sectorielles, mesures gouvernementales prioritaires et le dialogue permanent multidimensionnel) de l'action politique de son gouvernement, devant les conseillers membres du Conseil national de la Démocratie (CND) et de leur président, Me Séraphin Ndaot Rembogo.

Une démarche républicaine sous-tendue par la volonté du chef de gouvernement de mettre à la disposition des conseillers membres des outils à même de leur permettre de mieux appréhender l'action gouvernementale. Avec, en filigrane, sa détermination et celle de l'ensemble des membres de son équipe à mener à bien, dans un climat de paix, de sérénité, de confiance, de cordialité, "les réformes nécessaires, indispensables et courageuses" au redressement économique et financier de notre pays, avec l'appui ou le soutien des forces vives de la nation. De manière, a-t-il indiqué, "à sortir notre pays des doutes sur son avenir".

Au-delà de la pertinence de sa communication dans laquelle, il a relevé la nécessité de mettre en œuvre, pour le bien de tous et de la nation, les réformes structurelles découlant des différents forums (états généraux de l'éducation, task force, Dialogue politique d'Angondjé), bon nombre de conseillers membres ont relevé la nécessité pour le Premier ministre et son gouvernement d'éradiquer, selon eux, certains maux qui mettent à mal notre vivre-ensemble. Notamment la corruption endémique, les détournements des deniers publics, le tribalisme, l'impunité, l'état défectueux de notre réseau routier. Mais également, les difficultés de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs) d'honorer



Le Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale, lors de sa communication.



Le président du CND, Me Séraphin Ndaot Rembogo.



Vue des membres du gouvernement.



Quelques membres du CND.

ses prestations, le déficit des structures scolaires, la dépravation des mœurs et de la jeunesse, la déperdition des valeurs, l'insé-

curité en milieu scolaire. Sans omettre, la vie chère, la pression fiscale, les difficultés liées au transfert d'argent, la réduction du

train de vie de l'État, le versement de la subvention allouée aux partis politiques, la pertinence de certaines agences, etc.

Des interventions sans complaisance sur la situation actuelle du pays qui, selon le Premier ministre, lui ont permis de com-

prendre que le constat dressé par les conseillers membres est également celui fait par le gouvernement. Et qu'au final, les deux parties se rejoignent sur la nécessité de prendre le taureau par les cornes. "Construisons ensemble, marquons l'histoire, la palabre est finie. Ensemble, nous devons réformer en profondeur l'État. C'est la seule façon d'éviter le délitement de notre vivre-ensemble. L'enjeu est grand, notre rôle est important", a-t-il clamé.

Cette invite, illustration de la démocratie participative et inclusive qu'il entend raffermir, est d'autant pertinente que, a-t-il précisé, "les partis politiques sont assurément les partenaires de premier choix du gouvernement".

Dans cette perspective, les membres du gouvernement se sont attelés à répondre aux préoccupations soulevées par leurs interlocuteurs.

À noter qu'à l'entame de cette manifestation, le conseiller membre Guy Nzouba Ndama a soulevé une "question préjudicielle", en s'interrogeant notamment sur quelles dispositions légales reposait la communication du chef de gouvernement devant le CND?

Me Séraphin Ndaot Rembogo a laissé entendre qu'elle se fondait sur les dispositions combinées des articles 6 et 11 de l'ordonnance 001/PR/2015 du 29 janvier 2015 portant modification de certaines dispositions de la loi 13/96 du 16 avril 1996 portant création du CND. Pas convaincus par ces explications, Guy Nzouba Ndama et un certain nombre de conseillers membres ont quitté la salle, à l'issue de la communication du chef de gouvernement.

Photo : F. M. MOMBO

Photo : F. M. MOMBO

Photo : F. M. MOMBO

Photo : F. M. MOMBO